



Madame la Préfète,
Messieurs les Préfets,
Monsieur le Chef du Service de l'Environnement,
Monsieur le Chef de section de l'Environnement,
Mesdames et Messieurs les syndics,
Mesdames et Messieurs les membres des exécutifs communaux,
Mesdames et Messieurs les délégués des communes,
Madame et Messieurs les membres du Comité de direction,
Mesdames et Messieurs,

Rapport d'activité du Comité de direction

Au nom du comité de direction (CODIR), j'ai le plaisir de porter à votre connaissance les points forts des tâches dudit comité durant l'année écoulée.

Les domaines suivants ont été abordés :

Collecteurs

- En étroite collaboration avec le BAMO, il a été étudié l'ensemble des démarches, concernant la faisabilité de l'utilisation des collecteurs existants Glâne-Neirigue, pour le futur transport des eaux usées de la Step de Romont à la nouvelle Step régionale à Autigny ;
- Au fur et à mesure de l'avancement des travaux de réflexion, diverses séances ont été mises sur pied avec les différents organes étatiques à l'échelon fédéral et cantonal, dans le but de présenter la résultante des réflexions et leurs intégrations aux lignes directrices en vigueur.
- A mettre en évidence, l'espace réservé aux eaux (ERE), la protection des zones alluviales d'importance nationale et cantonale, ainsi que les berges des deux rivières mentionnées auparavant.
- La résultante des diverses études et des séances avec les services concernés, ont permis de se déterminer sur le choix du tronçon retenu, soit celui de la Glâne. Il va sans dire en respectant différents critères ; respect de l'espace réservé aux eaux, éviter d'être trop proche des berges, limiter au maximum les travaux lourds au sein du lit de la rivière et veiller à l'écoulement des eaux en gravitaire.
- Il en découlera la construction d'un nouveau collecteur de Romont à Autigny, en appliquant les points mentionnés auparavant.

Future Step régionale

- Les lignes directrices du Plan directeur cantonal, concernant l'évacuation et l'épuration des eaux, ont été les éléments qui ont guidé les réflexions ;
- Il en résulte pour l'ABVGN, qu'une nouvelle Step régionale doit être construite, afin de répondre au développement des communes membres, aux normes de rejet et au traitement des micropolluants.
- Avec le BAMO et des bureaux spécialisés, diverses pré-études sont en cours de réalisation, dans le but de pouvoir déposer un dossier de demande préalable aux différents services de l'Etat, d'ici début juin 2024.
- En résulte, les études concernant le changement d'affectation de la zone où est prévu la Step, l'analyse des sols, de la faisabilité d'implantation de la Step, en ayant fait une analyse multisite.
- Parallèlement aux diverses études mentionnées auparavant, il a été traité le dossier de la future Step régionale. Son dimensionnement, pour répondre au développement régional (80'000 EH), son principe de fonctionnement, le traitement des micropolluants, le respect des normes de rejet et le respect des normes énergétique.

Mandats du SEn au profit de l'ABVGN

- Même si la responsabilité de la résultante des travaux ne nous incombe pas, nous avons suivi l'évolution des dossiers ;
- La résultante sera présentée, lors de l'assemblée des comptes 2023 en date du 23 mai 2024.

Reprise des tâches de l'Entreprise d'endiguement de la Glâne

- L'aménagement des cours d'eau, conformément à la planification cantonale de la gestion des eaux, fait partie intégrante des tâches du bassin versant. Il était donc judicieux de reprendre ladite entreprise ;
- Il en a résulté que l'analyse des tâches, n'est pas d'une clarté limpide, dû aux dés enchevêtrements des responsabilités entre les Services de l'Etat, les communes, les propriétaires fonciers et le syndicat de drainage ;
- Tenant compte de cette situation, quelque peu ambiguë, le CODIR a demandé une entrevue avec M. Joerin, chef du SEn ;
- Ladite séance a eu lieu le 25 avril 2024, des informations complémentaires seront transmises lors de l'assemblée des délégués.

ABVGN / AEGN/ AIMPGPS 3 en 1

- Les réflexions concernant le but recherché soit une association au lieu de 3, sont de plus en plus d'actualité ;
- Une seule association faciliterait grandement les démarches et serait plus compréhensible envers le citoyen lambda ;
- Un domaine, le traitement des eaux usées, deux stations d'épuration à ce jour, après-demain, une seule. Un budget d'exploitation, une équipe d'exploitation ;
- Ledit objectif faciliterait les démarches avec les communes, une clé de répartition, des statuts et non trois comme à ce jour, une assemblée des délégués au printemps et en automne, au lieu de trois ;
- Nous avons eu des contacts avec d'autres associations similaires aussi confrontées à la réalisation de Step régionale ;
- Le CODIR à l'objectif de donner de plus amples informations sur le déroulement dans le temps, d'ici l'automne 2024.

Compte 2023

1. INTRODUCTION

La présentation des comptes 2023 respecte le plan MCH2. Il en découle que certains numéros de comptes ont été rajoutés. Dès lors, la ventilation des montants est quelque peu différente au budget adopté. L'application des directives MCH2 donne plus de transparence et permettra au futur d'améliorer l'élaboration des budgets et la comparaison des chapitres.

Compte de résultats

2.EXPLICATION DES ECARTS

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0110.3170.00	Frais assemblés et commissions.	0.00		3 000.00	

L'assemblée des délégués étant décentralisée, auprès de l'une des communes membres, nous avons jusqu'à ce jour, pu bénéficier de l'esprit d'accueil de la commune concernée.

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0120.3000.00	Traitement et jetons du CODIR	15 827.00		12 500.00	

En raison des études en cours (STEP REGIONALE / COLLECTEURS 3 EN 1) il y eu des séances complémentaires.

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0120.3170.00	Frais de déplacement	1 291.53		0.00	

Pour plus de clarté, les déplacements font partie dudit compte, alors que lors de l'élaboration du budget, nous les avons intégrés au compte 0120.3000,00

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0210.3100.00	Matériel de bureau	73.25		3 000.00	

Notre principe de travail, soit l'utilisation au maximum de notre site Internet, fait en sorte que nous avons très peu de papier à imprimer et d'envois postaux.
De plus, nous travaillons sur des infrastructures privées.

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0210.3100.01	Frais de port et de téléphone	8.70		1 300.00	

Idem ci-dessus.

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0210.3102.00	Publication et imprimés	603.00		3 600.00	

Nous avons été « larges » lors de l'élaboration du budget. En effet, nous avons deux publications par année, dans la FO, pour les convocations à l'assemblée des délégués.
L'ensemble des envois est effectué par e-mail, d'où des économies importantes.

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0210.3130.00 et 01	Frais bancaires et autres frais financiers	82.87		1 200.00	

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0210.3132.00	Honoraires de conseillers externes	1 429.95		7 000.00	

L'avancement des pré-études n'étant pas aussi avancé, nous n'avons pas octroyé de mandats.

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0210.3133.00	Licence Crésus	1 902.25		2 000.00	

Nous travaillons avec la licence de l'AEGN, ce pourquoi nous n'avons que la moitié des frais à notre charge.
Dès 2024, nous aurons la totalité desdits frais à notre charge. Car l'AEGN travaille avec la licence de l'AGR.

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0210.3133.01	Site Internet et hébergement	6 052.25		8 000.00	

Pour la création dudit site, nous avons travaillé avec les Ateliers St. Camille, plus particulièrement le secteur bureautique et multimédia. Nous sommes très satisfaits de la qualité du travail. De plus, le budget prévu a été plus que respecté.

Le site Internet de l'ABVGN est très convivial et nous permet un gain de temps très appréciable.

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0210.3199.00	Autres frais généraux	139.40		2 200.00	

L'utilisation du site Internet, le travail avec des infrastructures et du matériel privé, sont la résultante des économies dudit compte.

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
022	Services généraux	11 888.40		16 200.00	

Mis à part le compte 0220.3170.00 (166.50 / 3 000.00) les autres correspondent à la planification budgétaire. Notre secrétaire/ caissière, n'a pas eu de nombreux déplacements à faire.

Compte d'investissements

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
7206.5032.01	Investissements d'études 2023			360 000.00	

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
7206.5032.1	Etudes Step régionale	128 350.15			

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
7206.5032.2	Etudes collecteur Glâne	46 800.00			

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
7206.5130.01	Frais bancaires et autres frais financiers	100.00			

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
7206.5130.02	Intérêts passifs	4 590.00		3 600.00	

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
7206.6130.01	Participation des communes		4 690.00		3 600.00

Les mandats attribués aux différents bureaux spécialisés :

- RIBI SA, BAMO
 - ARCHAM ET PARTENAIRES SA, plan d'aménagement
 - BIOL CONSEILS, rapport d'enquête préliminaire (REP) et rapport d'impact sur l'environnement (RIE)
 - ABA GEOL, nature des sous-sols, nappe phréatique etc.
- sont encore en cours d'élaboration, voire d'études complémentaires. Raison pour laquelle, l'entier du montant prévu pour les investissements 2023 n'a pas été totalement engagé.

CONCLUSION

Le compte de résultat 2023 boucle avec un excédent des revenus de CHF 16 378.20

Répartition du résultat 2023 entre les communes membres, voir tableau.

Le CODIR propose de verser les montants respectifs aux comptes courants des communes figurant au passif du bilan de l'ABVGN et d'en prélever ensuite le montant nécessaire au financement du compte de résultats 2024, en déduction de la part des communes.

Le CODIR de l'ABVGN recommande aux DELEGUE-E-S, d'approuver les comptes tels que présentés.

CONCLUSION

Ce rapport relate les points forts de l'exercice 2023, il donne une idée assez précise des lignes directrices pour le futur de l'ABVGN.

Je voudrais tout particulièrement adresser de vifs et chaleureux remerciements, aux membres du comité de direction, à sa secrétaire/caissière pour l'excellence du travail, l'esprit très constructif et la très fructueuse coopération.

J'associe à mes remerciements, les membres de la commission financière, les délégué-es des communes et les communes membres pour leur marque de confiance.

**Au nom du CODIR de l'ABVGN
Le président**



Georges Python

Villarlod, avril 2024